



DIRECTION DES FINANCES  
Sous Direction des Partenariats Public-Privé  
Bureau des SEM

**2012 DF 111** Rapports écrits soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal, par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales d'aménagement

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La ville de Paris détient des participations dans treize sociétés d'économie mixte locales (SEML) et trois sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA). A ce titre, des représentants élus par votre assemblée siègent dans leurs conseils d'administration ou de surveillance.

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, ces représentants doivent soumettre annuellement à votre assemblée un rapport écrit pour chacune de ces sociétés.

La Ville est également actionnaire de deux SEM d'État : elle possède 13,19% du capital de la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis (SEMMARIS) et 4,67% du centre national des expositions et concours agricoles (CENECA). Les dispositions de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales ne sont pas applicables à vos représentants aux conseils d'administration de ces deux dernières sociétés.

Le présent projet de délibération soumet à votre approbation les rapports élaborés par les représentants de la Ville dans les conseils d'administration ou de surveillance des SEM et des SPLA relevant du code général des collectivités territoriales.

Les SEM immobilières

RIVP

La ville de Paris détient 79,74 % de la régie immobilière de la ville de Paris au capital de 33,784 M€, présidée par M. Pierre AIDENBAUM.

Au 31 décembre 2011, le patrimoine géré par la RIVP s'élève à 50.214 logements familiaux, 4.672 logements-foyers, 35.013 emplacements de stationnement et 2.339 locaux d'activités, commerces et bureaux. Il se situe principalement à Paris (91 % des habitations contre 9 % dans 5 départements franciliens).

Les logements conventionnés représentent 30.756 logements, soit une augmentation de 4% par rapport à l'année 2010.

Au 31/12/2011, les effectifs sont de 1.107 salariés (contre 1.122 en 2010), dont 454 administratifs et 653 gardiens ou employés d'immeubles.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

Avec une production de logements sociaux en forte augmentation, la RIVP continue à être l'un des tout premiers constructeurs de logements sociaux et un acteur majeur de la réalisation du projet du Maire de Paris d'atteindre 20 % de logements sociaux en 2014.

En 2011, la RIVP a ainsi livré 878 logements (comprenant 499 logements familiaux, deux centres d'hébergement d'urgence, une résidence étudiante et trois résidences sociales) et conventionné à l'APL 832 logements supplémentaires.

Elle a également livré trois pépinières d'entreprises, une crèche, un lycée, ainsi qu'un programme mixte réunissant des logements sociaux, une école et un théâtre. Toutes ces nouvelles réalisations répondent aux objectifs du plan climat de la ville de Paris.

Cette activité de construction de logements doit rester soutenue dans les prochaines années, 1.852 logements ou équivalents logements ayant été mis en chantier en 2011 ; ces opérations sont constituées de logements familiaux, de centres d'hébergement d'urgence, de résidences étudiantes, de résidences sociales, d'un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes, d'une école et de trois crèches municipales.

2011 est le dernier exercice sous le régime des conventions de gestion avec la ville de Paris. Ce régime prévoyait que la Ville assurait l'équilibre des opérations et en percevait soit le bénéfice, soit une redevance annuelle. Ce dispositif étant devenu juridiquement obsolète, les conventions ont été résiliées. La RIVP est désormais seule responsable de l'équilibre de ses opérations et perçoit l'intégralité des résultats de son activité.

Situation financière :

Pour le dernier exercice sous le régime conventionnel, le versement de la RIVP à la ville de Paris au titre de l'exploitation des immeubles dont elle lui a confié la gestion, s'est élevé à 16,2 M€. Il est constitué du versement de 25 M€ lié à la convention de 2000, minoré des déficits liés aux conventions de solde de 1979 et 1993 et de la gestion du domaine ville de Paris (-11,2 M€), auquel s'ajoute un versement de 2,4 M€ au titre des loyers des baux emphytéotiques.

En 2011, le résultat net de la société (6,1 M€) est fortement impacté par la résiliation des conventions de gestion. Hors éléments exceptionnels liés à cette résiliation, il atteindrait 14,7 M€ et serait en ligne avec le résultat 2010 (15,1 M€).

L'accroissement du bilan net, passé de 4.231 M€ en 2010 à 4.304 M€ en 2011, traduit la poursuite de l'effort de production de la RIVP. Cette évolution résulte d'abord de l'augmentation des immobilisations (+162 M€) qui atteignent désormais 3.813 M€ et représentent l'essentiel du bilan (89 %). Ces investissements ont été financés par la mobilisation de subventions en attente d'encaissement et par la mobilisation de la trésorerie de la société. Cette trésorerie atteignait 127,5 M€ au 31 décembre 2011 contre 159 M€ fin 2010.

Il est à noter que malgré l'effort de production, l'endettement net de la société est resté stable à 2.844 M€. En 2011, la SEM a mobilisé 104 M€ d'emprunts nouveaux et procédé au remboursement en capital de 103 M€ d'emprunts en cours.

SIEMP

La ville de Paris détient 54,16 % de la société immobilière d'économie mixte de la ville de Paris, au capital de 1,35 M€, présidée par M. Romain LEVY.

La SIEMP gère 10.133 logements au 31/12/2011, le cap symbolique des 10.000 logements ayant été franchi cette année. Elle gère également 344 locaux commerciaux ainsi que 5.375 emplacements de stationnement répartis sur 234 programmes dans Paris intra-muros et 9 en banlieue.

Au 31/12/2011, l'effectif total est de 235 salariés (contre 241 en 2010) dont 57 gardiens et employés d'immeubles. La baisse des effectifs s'explique par la fin de la convention publique d'aménagement (CPA) pour le traitement de l'insalubrité intervenue le 31 décembre 2010.

En effet, depuis, la SIEMP s'est recentrée sur son activité de bailleur social et notamment sur la construction et la réhabilitation de logements sociaux.

a) Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

2011 confirme le fort développement de l'activité de la SIEMP, avec la livraison de 324 logements et de 41 commerces. En outre, 18 chantiers ont débuté et 16 opérations ont été agréées. Cette tendance devrait se poursuivre, le plan de charge de la SIEMP s'élevant fin 2011 à 2.622 opérations agréées. Toutes ces opérations intègrent des objectifs de performance environnementale et énergétique respectant les objectifs du plan climat.

Par ailleurs, la SIEMP contribue au dispositif « Louez solidaire et sans risque », permettant d'accompagner vers un relogement définitif des familles hébergées en structures hôtelières. Au 31/12/2011, 34 logements sont loués dans ce cadre.

Enfin, la SIEMP conduit à son terme l'opération programme d'amélioration des hôtels meublés (Opahm) dont l'objectif est d'accompagner et d'encourager la réalisation de travaux de mise aux normes de sécurité et de confort des hôtels, avec des aides financières de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et de la ville de Paris. Fin 2011, 326 chambres ont été réalisées, dont 182 conventionnées au profit de populations fragilisées. La SIEMP exerce une mission comparable dans le Val-de-Marne, dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). A ce titre, fin 2011, les travaux ont été engagés dans 13 hôtels.

b) Situation financière :

Le bilan de la SIEMP passe de 1.135 M€ en 2010 à 930 M€ en 2011, en raison des écritures comptables liées à la fin de la convention publique d'aménagement pour le traitement de l'insalubrité qui s'est achevée fin 2010.

Cependant, l'accroissement du parc immobilier géré par la SIEMP se traduit dans son bilan par une hausse de 65 M€ des immobilisations nettes de la société. Ces immobilisations ont notamment été financées par une hausse des subventions d'investissement et par la mobilisation de la trésorerie de la société.

En 2011, le résultat net de la SIEMP s'établit à 332 K€, en baisse par rapport à l'exercice 2010 (488 K€), mais proche de celui de l'exercice 2009 (366 K€).

Le résultat versé à la Ville au titre des conventions de gestion s'élève à 3,2 M€ en 2011, soit une baisse de 25% par rapport à 2010.

SEMIDEP

La ville de Paris détient 32,5% de la société anonyme d'économie mixte immobilière interdépartementale de la région parisienne, au capital de 1.000.000 euros, présidée par Mme Hélène BIDARD.

La SEMIDEP a pour objet la construction et la gestion d'immeubles pour le compte de la ville de Paris mais aussi des départements actionnaires de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine.

Au 31/12/2011, elle gérait 6.425 logements (dont 3.469 pour le compte de la ville de Paris). A cette date, les effectifs étaient de 107 salariés (dont 47 gardiens).

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

Au cours de l'année 2011, la SEMIDEP a maintenu son activité de production de logements sociaux avec 55 logements familiaux livrés (dont 43 réhabilités) et 62 logements pour étudiants. Pour mémoire, les nouvelles livraisons de 2010 comprenaient 39 logements et 384 chambres pour étudiants ou jeunes travailleurs.

Si la SEMIDEP ne lance plus aucune opération nouvelle, les livraisons dues à des projets déjà engagés devraient se poursuivre en 2012, notamment 57 logements familiaux.

La SEMIDEP a également continué à améliorer son patrimoine le plus ancien, en particulier dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain à Bondy, ainsi qu'à Pavillons-sous-Bois. La SEM a mobilisé plus de 7,2 M€ en 2011 pour l'entretien et la maintenance du patrimoine.

La décision prise en 2011 par le conseil général de Seine-Saint-Denis de ne pas renouveler le bail emphytéotique de Bondy-Noue-Caillet a conduit ses actionnaires à engager une réflexion sur les perspectives de la société. En effet, la SEM ne dispose pas de ressources propres suffisantes pour assurer un développement équilibré de ses activités. Elle se trouve, par ailleurs, contrainte dans sa gestion par des conventions immobilières à économie de solde devenues juridiquement obsolètes. Ce contexte a donc conduit les actionnaires de la SEMIDEP à envisager un rapprochement avec un autre bailleur de la ville de Paris et la modification du cadre contractuel de sa gestion.

Situation financière :

Le résultat net de 2011 de la société (278 K€) est en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent (171 K€). Il provient de la gestion du patrimoine propre de la SEMIDEP et, surtout, des rémunérations perçues au titre de ses activités de maîtrise d'ouvrage et de gestion pour le compte des collectivités. Ce résultat atteste de la légère amélioration du compte de résultat de la société par rapport à 2010, notamment grâce à l'augmentation des subventions perçues de la part des collectivités.

L'accroissement de 9% de l'endettement en 2011 est essentiellement dû à la souscription de lignes de trésorerie pour les opérations menées par la SEMIDEP, notamment celle de Bondy Noue-Caillet, dont le transfert à l'office de Seine-Saint-Denis est prévu pour 2012.

SGIM

La ville de Paris détient 75,59 % de la société de gérance des immeubles municipaux, au capital de 864.052 euros, présidée par M. Jean-Yves MANO.

La SGIM assure une activité de construction et de gestion d'immeubles en tant que bailleur social. La SGIM intervient également dans le cadre de mandats de maîtrise d'ouvrage.

Au 31/12/2011, la SGIM gère un patrimoine de 12.710 logements essentiellement situés à Paris (97,8 % des logements), dont 4.385 logements sociaux conventionnés.

Ses effectifs comptent 258 salariés, dont 99 administratifs et 159 gardiens et employés d'immeubles.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

La SGIM a livré 147 logements conventionnés et prévoit la livraison de 272 logements en 2012 et de 386 logements en 2013.

En dehors des logements sociaux familiaux, la SGIM a également construit une résidence médicalisée pour personnes âgées, un foyer de travailleurs, des ateliers d'artistes et une crèche. Dans le même temps, la SGIM a poursuivi une politique active d'entretien de son patrimoine et achevé la mise aux normes de son parc d'ascenseurs.

Toutes ces opérations sont, dans la mesure du possible, conformes au plan climat de la ville de Paris et aux règles d'accessibilité liées au handicap et au vieillissement. La SGIM a ainsi été lauréate de l'appel à projets développement durable de l'ADEME pour deux opérations de réhabilitation plan climat dans le 5ème et le 20ème arrondissement.

Par ailleurs, la SGIM poursuit son engagement dans une importante opération de requalification urbaine d'un groupe d'immeubles du 13ème arrondissement, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2021.

Enfin, pour mieux répondre aux besoins des locataires, la SGIM a poursuivi la délocalisation de ses antennes de gestion à proximité du parc géré, avec l'inauguration de l'antenne sud (pour les immeubles des 14ème et 15ème arrondissements, de Villejuif et de Fontenay-aux-Roses) et de l'antenne ouest (pour le 16ème et 17ème arrondissements, et pour Courbevoie).

Situation financière :

La structure financière de la société est satisfaisante. Les hausses significatives des principaux postes du bilan témoignent de l'effort de production de logements sociaux. Ainsi, les immobilisations nettes de la SEM progressent de +24,2 M€, pour atteindre 693,6 M€. Le financement de ces immobilisations a été assuré principalement par l'augmentation des subventions d'investissement et des dettes financières. L'endettement de la société reste cependant relativement modéré. La trésorerie reste stable à 66 M€ (68,2 M€ en 2010).

En 2011, le résultat net de la SGIM s'établit à 5,8 M€, soit une hausse de 1,2 M€ par rapport à 2010.

II - Les SEM d'aménagement et les sociétés publiques locales d'aménagement

SEMPARISEINE

La ville de Paris détient 69,84 % de la SemPariSeine, au capital de 320.576 euros. La SemPariSeine est présidée par Mme Seybah DAGOMA.

Issue de la fusion de la SEMEA 15 et de la SEM Paris Centre, la SemPariSeine exerce son activité dans trois domaines : l'aménagement urbain, la maîtrise d'ouvrage (soit pour compte propre, soit pour celui des collectivités mandantes), et la gestion et l'entretien d'ouvrages complexes (l'ouvrage-dalle du Front de Seine et les Halles).

L'effectif de la société au 31 décembre 2011 était de 70 salariés.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

Dans le cadre du réaménagement des Halles, la SEM a engagé en 2011 les travaux de démolition des pavillons Willerval et de réalisation de la cité de chantier. Par ailleurs, les principaux marchés de travaux pour la construction de la canopée et les restructurations verticales ont été attribués et les appels d'offres pour les travaux à engager en 2012 ont été lancés.

La SemPariSeine poursuit également la rénovation de l'ouvrage dalle du front de Seine, avec l'engagement des travaux pour les îlots Véga et Antarès, et l'attribution du marché pour les îlots Centaure et Verseau.

La SEM a également poursuivi les opérations d'aménagement qui lui ont été confiées, par la ville de Paris (ZAC Boucicaut 2, ZAC Beaujon et Opération Lourmel-Eglise) et par la ville de Gentilly (ZAC Porte de Gentilly).

En matière d'activité de construction, il convient de noter la livraison des logements et des équipements de petite enfance du 139-141 rue Castagnary (15ème).

Situation financière :

Le total du bilan de la SemPariSeine atteint 516,9 M€ fin 2011, en augmentation de 70,5 M€ par rapport à 2010. Cette évolution est essentiellement liée à l'accroissement du stock lié aux concessions d'aménagement avec notamment l'acquisition du terrain de la ZAC Boucicaut phase 2.

La SEM enregistre un résultat négatif à -5,4 M€ qui résulte de la modification du schéma comptable utilisé pour les travaux de rénovation de l'ouvrage dalle du front de Seine, dont elle est propriétaire depuis 2006. Dans ce nouveau schéma, seuls sont immobilisés les actifs apportant un bénéfice économique, tandis que les actifs qui permettent de maintenir l'accès de la dalle au public ont été sortis des immobilisations pour être dépréciés (exercice antérieurs à 2011) ou sont considérés comme des charges (à partir de l'exercice 2011).

Cette modification ne signifie pas une dégradation de la situation financière de la SEM, elle permet au contraire d'optimiser l'économie de la rénovation de l'ouvrage et améliorer la sincérité des comptes de la société. En effet, avec une approche pluriannuelle, ce nouveau schéma comptable va permettre à la SEM de réaliser des économies de trésorerie substantielles et de dégager des résultats supérieurs à ce qu'ils auraient été sans ces aménagements financiers.

En outre, la baisse du résultat 2011 de la société n'affecte pas sa solidité financière, compte tenu du niveau important de ses fonds propres (22,8 M€), très largement supérieur au seuil prudentiel.

SEMAEST

La ville de Paris détient 58,2% de la Société d'économie mixte d'aménagement de l'est de Paris, au capital de 2.960.000 euros, présidée par Monsieur Philippe DUCLOUX.

La SEMAEST a été créée pour mener des opérations d'aménagement urbain et la conduite en mandat d'opérations de construction et de réhabilitation. Elle a acquis un savoir-faire dans la maîtrise d'ouvrage déléguée sur des équipements publics (écoles, parcs de stationnement, lycées) ainsi que la réalisation et la gestion d'équipements spécifiques contribuant à l'animation et à l'identité des quartiers.

Tout en continuant son métier historique, la SEMAEST a été positionnée par la ville de Paris sur le métier du développement économique, en particulier à travers la conduite de l'opération Vital'Quartier en faveur du commerce de proximité.

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la SEM s'établissait à 47 personnes dont 34 cadres.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

En matière de développement économique, la SEMAEST maîtrisait, fin 2011, 38.543 m<sup>2</sup> de locaux d'activité représentant 353 locaux commerciaux dans le cadre des deux conventions d'aménagement Vital'Quartier 1 et 2.

Elle a poursuivi son activité sur la cour de l'industrie (début des travaux de réhabilitation après une phase de concertation avec les artisans installés sur le site) et gère le viaduc des Arts (organisation d'une trentaine d'expositions se rapportant au monde de l'artisanat d'art et de la création contemporaine).

La SEMAEST a également poursuivi son intervention en matière de gestion de locaux diffus dans les secteurs suivants : Château-Rouge (18<sup>ème</sup> arrondissement, maîtrise de 3.000 m<sup>2</sup> de locaux d'activité à terme), Bréguet (11<sup>ème</sup> arrondissement, 1.700 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux en rez-de-chaussée), Zac Claude Bernard (19<sup>ème</sup> arrdt, 7.000 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux et d'activité).

En matière d'aménagement urbain, les travaux se sont poursuivis sur la ZAC Pajol, avec, notamment, la livraison de l'immeuble de bureaux Green One et l'engagement des travaux de construction de la Halle.

Concernant l'opération Cardeurs-Vitruve, attribuée en mars 2010 à la SEMAEST pour une durée de 6 ans, les études sont actuellement en cours. Une mission d'AMO a été confiée à la SemPariSeine pour les démolitions complexes et les études de sécurité sur les deux parkings.

En matière de construction et de réhabilitation, la SEMAEST a livré en 2011 une opération de logements de fonction d'un lycée du 12<sup>ème</sup> arrondissement, pour le compte de la région Ile-de-France. Par ailleurs elle a poursuivi ses missions de mandat concernant, notamment, 4 lycées en banlieue parisienne. La SEM a également obtenu un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour assister la SAEPOPB dans la conduite des travaux à mener pour la rénovation du POPB.

Situation financière :

Sur l'exercice 2011, les produits d'exploitation de la SEM ont connu une augmentation de 22% par rapport à 2010, en raison des cessions de locaux réalisées sur l'opération Vital quartier, du dynamisme du secteur « développement économique » (à l'origine de 70% des produits de la société), et de la progression du secteur « aménagement » résultant du démarrage de l'opération Cardeurs-Vitruve.

Les charges d'exploitation ont également progressé de 22%, essentiellement en raison d'une provision pour charges à venir sur la ZAC Pajol.

Grâce à une progression du résultat financier, le résultat net de la société s'établit à 0,5 M€ (contre 0,3 M€ en 2010).

Les capitaux propres de la SEM s'établissent à 4,4 M€ (hors subvention destinée au financement du réaménagement de la cour de l'industrie), en progression de 0,5 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait du bénéfice enregistré en 2011.

Cette situation nette est suffisante au regard de l'endettement actuel de la société, très limité et constitué essentiellement de dépôts de garantie.

La trésorerie propre de la SEM s'élève 6,7 M€ (hors disponibilités provenant de la subvention pour le réaménagement de la cour de l'industrie), en nette augmentation par rapport à 2010.

## SEMAPA (SPLA)

Par délibération des 12, 13 et 14 décembre 2011, le conseil de Paris a approuvé la transformation de la société d'économie mixte d'aménagement de Paris en société publique locale d'aménagement, sous la nouvelle dénomination de société d'études, de maîtrise d'ouvrage et d'aménagement parisienne (SEMAPA).

La ville de Paris détient 66 % de la SPLA au capital de 472.287 euros, présidée par M. Jérôme COUMET. Le département de Paris détient 26 % et la Région Ile-de-France 8 % du capital de la société.

La SEMAPA a un rôle d'aménageur dans les zones d'aménagement concertées qui lui ont été confiées par la ville de Paris. Elle assure, sous l'autorité de la Ville, la conduite générale de l'opération, la réalisation d'une partie des ouvrages, notamment les espaces et équipements publics, la planification et la coordination architecturale, enfin la commercialisation.

Outre l'opération Paris rive gauche qui est l'une des plus importantes opérations d'aménagement engagées en France, la SEMAPA réalise depuis 2004, l'aménagement du secteur de la gare de Rungis et du site des Olympiades et, depuis 2005, l'opération Joseph Bédier-Porte d'Ivry.

La SEMAPA développe enfin une activité de mandat de maîtrise d'ouvrage, étroitement liée à la réalisation des opérations d'urbanisme en cours.

L'effectif moyen de la SEMAPA en 2011 s'élevait à 67 personnes.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

La poursuite de l'opération de la ZAC Paris rive gauche a conduit le conseil de Paris en décembre 2011 à approuver la transformation de la SEM en société publique locale d'aménagement (SPLA). En effet, l'évolution très significative du programme sur le secteur Bruneseau supposait la modification de la ZAC et du contrat de concession. Afin d'assurer dans les meilleures conditions la continuité opérationnelle et la sécurité juridique de l'opération, la SPLA est apparue l'outil le mieux adapté.

A l'issue de la transformation du statut juridique de la SEMAPA, finalisée début 2012, la société est détenue exclusivement par la ville de Paris, le département et la région Ile de France.

Situation financière :

Les comptes 2011 reflètent la poursuite de la phase de production de charges foncières pour l'opération Paris rive gauche ainsi qu'un niveau de cessions important.

Dans l'attente de l'encaissement d'une partie des recettes liées à ces ventes, le niveau des créances clients a fortement augmenté, ce qui a généré un besoin accru de financement externe.

Le résultat est légèrement déficitaire de - 713 K€, principalement du fait du provisionnement d'un risque fiscal.

## SEMAVIP

La ville de Paris détient 77,47 % de la société d'économie mixte d'aménagement de la ville de Paris (SEMAVIP), au capital de 6.807.752,50 euros et présidée par M. Roger MADEC.

La SEMAVIP intervient sur tous les quartiers nord et est de Paris. Elle conduit et réalise des grandes opérations d'aménagement dans le cadre de ZAC mais aussi des opérations plus spécifiques comme le remodelage du quartier Château Rouge ou d'Ourcq-Jaurès. La SEMAVIP assure également des missions



de prestations de service, en particulier pour le compte de la SAS ParisNordEst afin de restructurer l'entrepôt MacDonald.

Enfin, elle développe des projets producteurs d'énergies renouvelables à Paris (photovoltaïque) au travers de sa filiale SOLARVIP, et en premier lieu sur Clichy-Batignolles (17ème).

L'effectif de la SEMAVIP s'élevait à 39 personnes au 31 décembre 2011.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre du plan de développement de la SEMAVIP avec les nouvelles opérations Paul Meurice et Gaston Tessier, de nombreux chantiers de construction et d'aménagement urbain et une commercialisation soutenue de charges foncières, directement par la SEMAVIP (45 M€), ou au travers de la SAS ParisNordEst (128 M€).

L'activité de la SEM s'est aussi matérialisée dans les premières livraisons sur la ZAC Claude Bernard et par l'achèvement de l'aménagement urbain de la Porte des Lilas.

Enfin, 2011 a été une année de chantiers avec le suivi de plus d'une quarantaine d'immeubles en construction hors Macdonald, la démolition de 7 immeubles insalubres dans le quartier Château Rouge, et le levage de l'emblématique immeuble-pont de l'entrepôt Macdonald.

Situation financière :

Le chiffre d'affaires 2011 de la SEMAVIP atteint 27,6 M€, en retrait par rapport au niveau particulièrement important atteint en 2010 (114,3 M€). Ceci traduit l'amorce de nouveaux cycles opérationnels pour la SEM.

Par ailleurs, les pertes enregistrées sur sa filiale, la SAS Paris Nord-Est, ont conduit la SEMAVIP à enregistrer, dans ses comptes 2010 et 2011, des charges financières correspondant à sa quote part du résultat de la SAS (5 M€ en 2010 et 8,6 M€ en 2011). Le déficit cumulé porte les fonds propres de la SEM à 1,5 M€, soit un niveau inférieur à son capital social. Aussi, le capital de la SEMAVIP fait l'objet d'une augmentation en 2012.

Paris Batignolles Aménagement (SPLA)

La ville de Paris détient 60 % de la société publique locale d'aménagement Paris Batignolles aménagement, au capital de 6.000.000 euros et présidée par Mme Anne HIDALGO. Le département de Paris détient 40% du capital de la société.

Paris Batignolles aménagement conduit les opérations d'aménagement du secteur Clichy Batignolles (ZAC Cardinet Chalabre et ZAC Clichy Batignolles).

L'effectif de Paris Batignolles aménagement s'élevait à 15 personnes au 31 décembre 2011.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

Lors de sa séance des 11 et 12 juillet 2011, le conseil de Paris a approuvé la modification de la ZAC Clichy Batignolles et la révision simplifiée du PLU nécessaire pour permettre l'implantation sur le site de la future «Cité judiciaire ».

En conséquence, un nouveau traité de concession a été signé en novembre 2011 entre la SPLA et la ville pour la poursuite de l'opération Clichy Batignolles.

La mise en œuvre du projet en 2011 s'est traduite par la poursuite des études opérationnelles et environnementales. Parmi ces études figurent le projet de géothermie et l'implantation des stations Porte de Clichy et Pont Cardinet, en prolongation de la ligne 14, suite à l'approbation par le STIF.

Les promesses de vente des derniers lots à l'est du parc ont été signées, et une consultation d'opérateurs a été lancée pour la commercialisation d'une première phase de 100.000 m<sup>2</sup> à l'ouest du parc.

Les travaux engagés en 2010, pour couvrir le RER C et réaliser une dalle de couverture des activités ferroviaires, se sont poursuivis parallèlement aux études de maîtrise d'œuvre des espaces publics.

Enfin la société a levé 85% du financement de l'opération pour acquérir le foncier et financer les études et travaux.

Situation financière :

Par exception, le premier exercice social de la SPLA présente une durée de 20 mois, s'échelonnant du 7 mai 2010, date d'immatriculation de la société, au 31 décembre 2011.

Les comptes reflètent la phase de production des charges foncières sur la ZAC Clichy Batignolles. Ainsi, la société a poursuivi la mobilisation des financements contractés tant pour l'acquisition des charges foncières que pour le financement des travaux.

La SPLA enregistre un résultat exceptionnel de 38,7 K€ en 2011, lié à la régularisation du cadre contractuel de la ZAC Clichy Batignolles et à la signature de la nouvelle concession d'aménagement.

Le résultat de l'exercice de la société est équilibré avec un résultat net de 7 K€.

La Soreqa (SPLA)

Au 31/12/11, le département de Paris détenait 55 % de la Société publique locale d'aménagement Soreqa, au capital de 150.000 euros, présidée par M. Romain LEVY. La ville de Paris détenait 23% du capital de la société et la Communauté d'agglomération de Plaine Commune 22%.

L'effectif de la Soreqa s'élevait à 17 personnes au 31 décembre 2011.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

L'année 2011 se caractérise par le démarrage progressif de la mission de lutte contre l'insalubrité confiée par la communauté d'agglomération plaine commune à la SPLA le 29 décembre 2010. Celle-ci porte sur 48 parcelles dans les secteurs Brise-Echalas et Quartier Résistance de Saint-Denis. La mise en route de la mission a consisté principalement en des acquisitions auprès de la ville de Saint-Denis et de la communauté d'agglomération Plaine Commune, la préparation de procédures d'expropriation, la réalisation d'études et l'entrée en négociation avec les propriétaires privés.

Parallèlement, la Soreqa a poursuivi en 2011 les missions opérationnelles relatives à la concession parisienne. Deux avenants successifs au traité de concession, signés en février et en juillet 2011, ont élargi le périmètre de l'opération parisienne à 41, puis 51 parcelles. Le potentiel de nouveaux logements sociaux qui pourraient être construits grâce à cette opération est passé de 460 à 690 unités.

Par ailleurs, la ville de Montreuil et la communauté d'agglomération ensemble ont manifesté leur souhait d'entrer au capital de la Soreqa pour lui confier des missions de résorption de l'insalubrité sur leur territoire, réaffirmant ainsi la vocation régionale de la SPLA

## Situation financière :

Compte tenu du secteur d'activité de la Soreqa, son compte de résultat est fortement déterminé par les flux relatifs aux deux conventions publiques d'aménagement qui lui ont été confiées par la ville de Paris et la communauté d'agglomération de plaine commune. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 5,3M€, ce qui lui permet de couvrir ses charges et d'atteindre un résultat net équilibré (+ 630 €).

Le bilan de la Soreqa est constitué essentiellement des encours des concessions d'aménagement à l'actif, financés par les avances inscrites au passif et par des dettes. L'augmentation des produits d'exploitation en 2011 (18,8 M€ contre 3,5 M€ en 2010), atteste de la montée en puissance de la SPLA.

La Soreqa est engagée dans une phase active d'acquisitions qui génère des décaissements importants mais elle ne reçoit pas encore les encaissements équivalents pour les couvrir totalement. Il en résulte un besoin de financement qui s'est traduit en 2011 par la mobilisation d'une ligne de trésorerie de 3,6 M€, qui a accru l'endettement de la SPLA à court terme.

## Les SEM de services

### SAEMES

La ville de Paris détient 76,6 % de la SAEMES, au capital de 4.232.298 € et présidée par M. Yves CONTASSOT.

La SAEMES réalise les études, la promotion, le financement et la construction de parcs publics de stationnement. Elle assure l'exploitation de parcs en ouvrage ou en surface, et la gestion de places de stationnement sur voie publique.

L'effectif de la SAEMES s'élevait à 254 personnes au 31 décembre 2011.

### Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

Le périmètre d'exploitation de la SAEMES s'est élargi car elle a obtenu la délégation de 19 parcs de stationnement de surface de la Ville et le renouvellement de la concession du parc souterrain de l'Hôtel de Ville.

En outre, la SAEMES s'est vu confier plusieurs contrats en Ile-de-France, en obtenant des délégations de la Communauté de Marne & Gondoire (77) et de la Ville de Chatou (78). Cette dernière délégation offre notamment à la SEM une première prise en charge de la gestion d'installation de stationnement payant sur voirie.

Au 31 décembre 2011, la SAEMES gérait 61 parcs en ouvrage et 24 parcs de surface pour une capacité totale de 20.100 places. La grande majorité de ces parcs est exploitée pour le compte de la ville de Paris.

L'année 2011 a vu l'achèvement des principales opérations de construction et de rénovation en cours. Le parc relais Val d'Europe (Serris / Montévrain - 77) qui propose désormais 633 places a été inauguré en février 2011. La rénovation du parc Pyramides (1<sup>er</sup> arrondissement) a été parachevée. Le parc Cardinet, dont la construction avait débuté en 2010, a été mis en service le 20 décembre 2011.

La SAEMES est devenue en décembre 2011 le 1<sup>er</sup> opérateur de stationnement en France certifié pour ses actions environnementales (ISO 14001). La SEM a également développé des partenariats avec plusieurs acteurs locaux parisiens pour renforcer l'accessibilité de ses métiers aux personnes handicapées.

## Situation financière :

Le chiffre d'affaires dégagé par la société en 2011 a atteint 44,1 M€, soit une progression de près de +10% par rapport à 2010. Malgré une conjoncture économique peu favorable, la SEM a obtenu ces résultats positifs, en raison notamment de son développement en Ile de France et de la progression de la fréquentation horaire sur ses parcs.

Le résultat net au 31/12/2011 est bénéficiaire de +2,4 M€, stable par rapport à 2010.

## SAEMPF

La ville de Paris détient 74% de la société anonyme d'économie mixte des Pompes Funèbres de la ville de Paris, au capital de 2.743.200 euros, et présidée par Mme Marinette BACHE.

La SAEMPF exerce son activité dans le cadre des deux conventions de délégation de service public signées avec la ville de Paris : le service extérieur des pompes funèbres (convention du 24 décembre 2010) et la gestion du crématorium du Père Lachaise (convention du 5 mai 1998). La SAEMPF est également concessionnaire du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP), depuis le 7 juillet 2005, pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Champigny-sur-Marne.

La SAEMPF assure, au titre de ses missions d'intérêt général, le transfert de corps entre hôpitaux de l'AP-HP et, sur réquisition des autorités judiciaire ou de police, l'enlèvement des corps devant être transportés à l'Institut médico-légal, ainsi que la crémation d'ossements en provenance d'exhumations administratives de la ville de Paris et de quelques villes de banlieue.

En 2011, l'effectif moyen de la société était de 119 personnes.

### a) Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

La SAEMPF a réalisé 3.816 convois (soit 23% des convois à Paris), dont 3.278 via son réseau d'agences (19,4% en parts de marché). Contrairement à l'année 2010, l'exercice 2011 n'a pas été marqué par l'ouverture d'une nouvelle agence. Le réseau de la SEM en comporte donc toujours 14, mais la société reste attentive aux opportunités dans des arrondissements encore mal couverts.

Le crématorium du Père Lachaise enregistre un nombre stable de crémations (5.442), très proche du niveau de saturation de l'équipement. En dépit de l'activité intense du crématorium, qui réduit le temps consacré à chaque cérémonie, les enquêtes menées auprès des familles témoignent de leur très grande satisfaction.

La SAEMPF a conclu sur l'exercice 437 contrats de prévoyance obsèques, et s'inscrit ici dans les niveaux d'avant crise.

L'année 2011 a enfin vu la création de la Fondation services funéraires – ville de Paris, qui aura pour objet de développer la recherche sur la question de la mort, du deuil et des obsèques, et de subventionner les associations œuvrant dans le domaine.

## Situation financière :

L'exercice 2011 se caractérise par une augmentation du chiffre d'affaires de la SEM (+4%, à 13,6 M€), en raison d'une progression de l'activité des crématoriums de Champigny-sur-Marne (+13% de chiffre d'affaires) et du Père Lachaise (+7%).

La progression de l'activité de la SEM se répercute en partie sur son résultat net, qui présente un excédent de 373 K€, soit +85 K€ par rapport à 2010.

## SAEML Parisienne de Photographie

La Ville détient 67,5% de la SAEML Parisienne de Photographie, au capital de 2.200.000 euros, présidée par Mme Lyne COHEN-SOLAL.

La SAEML Parisienne de Photographie a été créée le 8 juillet 2005. Par convention en date du 2 août 2006, la ville de Paris lui a confié la mission de mise en valeur et de numérisation des fonds photographiques et iconographiques municipaux, pour une durée de 8 ans à compter du 1er septembre 2006. Les œuvres concernées proviennent des collections des institutions culturelles municipales (musées et bibliothèques patrimoniales) et du fonds Roger-Viollet, légué à la ville de Paris en 1985.

Une mission de commercialisation des fonds photographiques auprès des professionnels des médias et de l'édition a en outre été confiée à l'Agence Roger-Viollet, filiale à 100% de la Parisienne de Photographie, dans le cadre d'une convention de sub-délégation.

En 2011, l'effectif moyen de la société s'est élevé à 27 personnes.

### Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

L'exercice 2011 a été marqué par une nette progression (+22%) du nombre de numérisations réalisées par la SEM, sur tous ses segments d'activité (numérisation des collections Roger-Viollet, des musées et bibliothèques de la Ville, ou pour le compte de tiers).

Les actions de conservation des collections Roger-Viollet, définies avec l'Atelier de restauration et de conservation des photographies de la Ville, se sont intensifiées dans le cadre des nouvelles missions fixées par l'avenant à la convention de délégation, signé en décembre 2010. Ainsi, 300.000 négatifs ont été triés, afin de séparer les supports verre et souples, parmi lesquels figurent de nombreux négatifs en nitrate de cellulose.

Enfin, différentes expositions ont permis de mettre en valeur les fonds : des photographies issues des collections Roger-Viollet ont notamment été exposées dans le cadre des expositions « Paris sur Seine », à l'Hotel de Ville, « Portraits d'écrivains », à la galerie des bibliothèques, ou encore « Le peuple de Paris », au musée Carnavalet.

### Situation financière :

Le chiffre d'affaires de la SEM est en nette progression sur l'exercice (+17%, à 2,1 M€), en raison de l'augmentation des participations de la ville aux charges de service public et de la légère reprise des recettes propres de la SEM.

Le résultat net s'établit à -95 K€, en augmentation de 130 K€ par rapport à 2010.

### SAEPOPB

La ville de Paris détient 54% de la société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris Bercy, au capital de 953.125 euros. Depuis le changement de gouvernance intervenu en 2012, la société est présidée par M. Hermano SANCHES RUIVO.

La société est concessionnaire, depuis 1983, de l'exploitation du Palais omnisports de Paris Bercy.

Au 31 août 2011, l'effectif moyen de la SAEPOPB s'établissait à 85 personnes.

Afin de suivre le rythme de la saison culturelle et sportive, l'exercice comptable de la SEM est décalé par rapport à l'année civile. Par conséquent, le rapport des mandataires joint en annexe concerne la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011.

Faits caractéristiques de l'exercice 2010 - 2011 :

Au cours de la saison, Bercy a accueilli 133 manifestations, contre 121 en 2009-2010. Avec 1,4 million de spectateurs (dont 1,2 million à titre payant), le POPB se place au 4<sup>ème</sup> rang des plus grandes arénas mondiales. Parmi les 62 événements sportifs présentés (pour un objectif contractuel fixé à 48 séances), deux compétitions majeures ressortent : les championnats d'Europe d'athlétisme en salle et les championnats du monde de judo.

La fréquentation de la patinoire Sonja-Henie, en revanche, a connu une légère baisse au cours de l'exercice : 191 personnes ont eu accès aux séances ouvertes au public, soit un taux de remplissage moyen de 42,2% (contre 47,3% la saison passée).

L'exercice a également été marqué par la signature de la convention de DSP pour la modernisation et l'exploitation du POPB, d'une durée de 35 ans. Celle-ci prévoit une rénovation de l'équipement, qui permettra d'enrichir la programmation et d'offrir de meilleures conditions d'accueil au public. Pour éviter d'interrompre totalement l'activité de Bercy durant les travaux, il est prévu que ceux-ci soient réalisés en deux phases (février-septembre 2014, puis décembre 2014-septembre 2015).

Situation financière au terme de l'exercice 2010-2011

En raison du dynamisme de la programmation, les produits d'exploitation ont connu sur l'exercice une augmentation de 8% par rapport à la saison précédente. Les charges d'exploitation augmentent à un rythme moindre (+4%), ce qui permet de dégager un résultat d'exploitation en nette progression (+0,83 M€, à 2,7 M€).

Après prise en compte d'un résultat financier et exceptionnel en progression, le résultat net ressort bénéficiaire de 1,82 M€, en nette augmentation par rapport à l'exercice 2010, qui avait dû intégrer les dépenses liées à la candidature de la SEM à la nouvelle convention de DSP.

La structure bilancielle de la SEM est saine avec des ressources stables en progression de 21%, des dettes financières nulles et une trésorerie nette portée à 20 M€.

CPCU

La Ville détient 33,50 % de la CPCU, au capital de 27.605.120 €. L'actionnaire majoritaire est le Groupe GDF Suez (64,39 %). Depuis juin 2012, le Président du cConseil d'administration est Frédéric MARTIN et le Directeur général est Frank DEMAILLE.

La CPCU a pour objet la distribution et la vente de chaleur et de froid dans Paris, la construction, l'entretien et l'exploitation d'installations de production et de réseaux de distribution de chaleur. Elle est le délégataire de la ville de Paris jusqu'en 2024.

Elle comptait 574 salariés en 2011.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

La CPCU a enregistré un élargissement de sa base de clientèle, avec un développement net de 36 MW en 2011.

Le niveau d'investissements s'établit à 65 M€ en 2011. Il porte notamment sur la boucle d'eau chaude St Gervais reliée à la canalisation du tramway « T3 », la géothermie destinée à alimenter la ZAC Claude Bernard (Paris 19ème arrondissement) et la réduction d'émissions de poussières à St-Ouen.

Le troisième plan national d'allocation des quotas de CO<sub>2</sub> prévoit une réduction progressive des allocations gratuites. Aussi, la CPCU poursuit son effort pour intégrer les énergies renouvelables dans son bouquet énergétique. La part d'énergies renouvelables et de récupération dans son mix énergétique s'est d'ailleurs améliorée pour atteindre 43% en 2011 (contre 35% en 2010).

Situation financière :

Après prise en compte de la contribution des filiales (Climespace, Cogé-Vitry etc...), les comptes consolidés de la CPCU font apparaître un chiffre d'affaires en baisse de 12 %, passant de 481 M€ au 31/12/2010 à 422 M€ au 31/12/2011, conséquence de conditions climatiques peu rigoureuses.

En conséquence, le résultat net consolidé de la CPCU s'établit à 24 M€, en retrait de 20% par rapport à 2010.

SETE

La ville de Paris détient 60% de la société d'exploitation de la Tour Eiffel, au capital de 1.000.000 euros, présidée par M. Jean-Bernard BROS.

La SETE s'est vue déléguer la gestion et l'exploitation de la Tour Eiffel, pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

A ce titre, elle assure l'entretien, la gestion et l'animation du monument ainsi que le suivi des activités complémentaires à la visite (boutiques, restauration et autres services) confiées à des sous-concessionnaires.

La SETE doit par ailleurs engager, à travers un programme contractuel d'investissement de près de 170 M€ sur 10 ans, une politique de maintien de la sécurité du monument et d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et des services qui leur sont proposés.

Fin 2011, l'effectif moyen total de la société s'établissait à 300 personnes.

Faits caractéristiques de l'exercice 2011 :

L'année 2011 a été marquée par un nouveau record de fréquentation, la Tour ayant accueilli près de 7,1 millions de visiteurs (contre 6,7 millions de visiteurs en 2010). La visite de la tour Eiffel a recueilli une note de satisfaction globale de 8,5/10.

Les différents points de restauration ont connu une hausse de 12% de leur chiffre d'affaires global (soit un total de 37,3 M€), sous l'effet notamment de la forte progression du restaurant du 1er étage et des buffets de restauration rapide.

La SETE a poursuivi les travaux d'entretien et de modernisation du monument, conformément au programme contractuel d'investissement défini avec la Ville. Les travaux de rénovation de l'ascenseur hydraulique du pilier ouest se sont poursuivis, et ont été accompagnés de la création d'un nouveau point d'information et de vente aux groupes. Le permis de construire a été obtenu pour le réaménagement du 1er étage, dont les travaux ont débuté en 2012.

Enfin, le monument a accueilli comme chaque année de nombreuses manifestations (exposition consacrée aux transformations architecturales de la Tour, patinoire animée au 1er étage ou concert de Johnny Hallyday notamment).

#### Situation financière

La SETE affiche en 2011 un chiffre d'affaires en forte progression par rapport à 2010 (+9%) du fait de la nette augmentation des ventes de billetterie (+10%) et du chiffre d'affaires des sous-concessionnaires (restaurants Jules Verne et 58 Tour Eiffel, points de restauration à emporter et boutiques).

La SETE affiche en 2011 un résultat net de 4,9 M€, en très nette progression par rapport à 2010 (+ 2,2 M€).

Le présent exposé fait la synthèse des rapports présentés par vos représentants aux conseils d'administration et de surveillance des SEM et SPLA dont la ville de Paris était actionnaire en 2011. Il n'est donc pas fait référence à la SOGARIS, dont le département de Paris est actionnaire et qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

Telle est, Mesdames, Messieurs, la synthèse des rapports présentés au titre de l'exercice 2011 par vos représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des diverses sociétés dont notre collectivité est actionnaire.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris





**2012 DF 111** Rapports écrits soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des Sociétés d'économie mixte locales et des Sociétés publiques locales d'aménagement.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article 8 de la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983, repris dans l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Les SEM immobilières

Article 1 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP) est approuvé.

Article 2 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société immobilière d'économie mixte de la ville de Paris (SIEMP) est approuvé.

Article 3 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte immobilière interdépartementale de la région Parisienne (SEMIDEP) est approuvé.

Article 4 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société de gérance d'immeubles municipaux (SGIM) est approuvé.

Les SEM d'aménagement et les Sociétés publiques locales d'aménagement

Article 5 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société d'économie mixte Paris Seine (SEMPARISEINE) est approuvé.

Article 6 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'aménagement de l'est de Paris (SEMAEST) est approuvé.

Article 7 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société publique locale d'aménagement de Paris (SEMAPA) est approuvé.

Article 8 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'aménagement de la ville de Paris (SEMAVIP) est approuvé.

Article 9 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société publique locale d'aménagement Paris Batignolles Aménagement est approuvé.

Article 10 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société publique locale d'aménagement Soreqa est approuvé.

Les SEM de services

Article 11 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES) est approuvé.

Article 12 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte de Pompes Funèbres (SAEMPF) est approuvé.

Article 13 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte locale SAEML – Parisienne de Photographie est approuvé.

Article 14 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil de surveillance de la Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports Paris Bercy (SAEPOPB) est approuvé.

Article 15 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) est approuvé.

Article 16 : Le rapport présenté au Conseil de Paris par ses représentants au conseil d'administration de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) est approuvé.